

ANNUAL REPORT OF THE
FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND

ANNUAL REPORT 2018
RAPPORT ANNUEL

CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU
DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

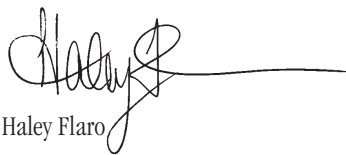
TRANSMITTAL LETTER

The Honourable Trevor A. Holder
Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour
Province of New Brunswick

Dear Minister Holder:

I am pleased to submit to you the Annual Report of the *Firefighters' Compensation Act's* Disability Fund, for the 2018 fiscal year.

Respectfully submitted,



Haley Flaro
Acting Chairperson, Board of Directors
WorkSafeNB

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND'S ANNUAL REPORT 2018

Published by:
WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9
Canada

worksafenb.ca

May 2019
ISBN 978-1-927420-17-1
ISSN 1923-1377

Printed in New Brunswick

LETTRE DE PRÉSENTATION

L'honorable Trevor A. Holder
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* pour l'exercice financier 2018.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Haley Flaro
Présidente du conseil d'administration par intérim
Travail sécuritaire NB

RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS 2018

Publié par :
Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca

Mai 2019
ISBN 978-1-927420-17-1
ISSN 1923-1377

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Note aux lecteurs et aux lectrices

Le texte s'adresse également aux femmes et aux hommes. Pour en faciliter la lecture, il a été rédigé au masculin.

TABLE OF CONTENTS

Management Discussion and Analysis of 2018 Financial Statements and Operating Results.	2
Management's Responsibility for Financial Reporting.	16
Actuarial Statement of Opinion.	18
Independent Auditors' Report	20
Financial Statements.	24
Five-Year Historical Financial Statements.	80

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2018.	2
Responsabilité de la direction en matière d'information financière.	17
Énoncé d'opinion.	19
Rapport des vérificateurs indépendants.	21
États financiers	25
États financiers historiques pour les cinq derniers exercices	81

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS OF 2018 FINANCIAL STATEMENTS AND OPERATING RESULTS

The Management Discussion and Analysis (MD&A) provides management's perspective on key issues that affect the current and future performance of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund (the "Disability Fund"). The MD&A, prepared as at May 21, 2019, should be read in conjunction with the audited financial statements and supporting notes for the year ended December 31, 2018.

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*") received royal assent on June 19, 2009 and created a Disability Fund to provide benefits to employed, volunteer and retired firefighters who:

- Are disabled by or die from a heart attack that occurs within 24 hours after attendance at an emergency response scene in his or her capacity as a firefighter, or
- Are disabled by or die from a prescribed disease, and
 - have served as a firefighter for a minimum period prescribed by regulation;
 - have been regularly exposed to the hazards of a fire scene in their capacity as a firefighter, other than a forest fire scene, throughout that period of service.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2018

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* (la « caisse d'indemnisation »). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 21 mai 2019, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et a établi la caisse d'indemnisation afin de prévoir le versement de prestations aux pompiers rémunérés, volontaires et à la retraite qui :

- succombent à une crise cardiaque qu'ils ont subie dans les vingt-quatre heures après avoir répondu à une urgence comme pompier ou deviennent invalides à la suite d'une telle crise cardiaque;
- succombent à une maladie reconnue ou deviennent invalides à la suite d'une maladie reconnue et :
 - ont été pompiers pour au moins la période prescrite par règlement;
 - au cours de cette période, ils ont, en tant que pompier, régulièrement été exposés aux dangers inhérents aux incendies autres que les incendies de forêt.

The prescribed diseases and lengths of service are:

Diseases and Conditions	Length of Service
Primary site brain cancer	10 years
Primary site bladder cancer	15 years
Primary site colorectal cancer	20 years
Primary site oesophageal cancer	25 years
A primary leukemia	5 years
Primary site lung cancer (in a person who has not smoked cigarettes for a minimum of 10 years before the initial diagnosis)	15 years
Primary site kidney cancer	20 years
A primary non-Hodgkin's lymphoma	20 years
Primary site testicular cancer	20 years
Primary site ureter cancer	15 years

Benefits payable to claimants qualifying under the *FC Act* generally mirror those offered under the *Workers' Compensation (WC) Act*. The major difference is that services provided under the *Medical Services Payment Act* and the *Hospital Services Act* are rendered under those acts rather than the *FC Act*.

The *FC Act* recognizes that there is not necessarily a relationship between the disease and the occupation as a firefighter. Regardless of whether a relationship is established, the *FC Act* presumes that the disease is linked to the occupation.

Les maladies reconnues et la durée minimale de service sont les suivantes :

Maladies et conditions	Durée minimale de service
Cancer primitif du cerveau	10 ans
Cancer primitif de la vessie	15 ans
Cancer colorectal primitif	20 ans
Cancer primitif de l'oesophage	25 ans
Leucémie primitive	5 ans
Cancer primitif du poumon (chez une personne qui n'a pas fumé de cigarettes depuis au moins 10 ans)	15 ans
Cancer primitif du rein	20 ans
Lymphome primitif non-hodgkinien	20 ans
Cancer primitif du testicule	20 ans
Cancer primitif de l'uretère	15 ans

Les prestations payables aux ayants droit admissibles en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ressemblent habituellement à celles versées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. La principale différence est que les services fournis en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux* et de la *Loi sur les services hospitaliers* relèvent de ces lois et non de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* reconnaît qu'il n'existe pas nécessairement de lien entre la maladie et la profession de pompier. Qu'un lien soit établi ou non, la *Loi* présume que la maladie est liée à la profession.

FORWARD-LOOKING STATEMENTS

This report contains forward-looking statements about certain matters that are by their nature subject to many risks and uncertainties, which may cause actual results to differ materially from these statements. Forward-looking statements include, but are not limited to, objectives, strategies, and targeted and expected financial results. Risks and uncertainties include, but are not limited to: changing market factors or conditions; changes in legislation; changes in accounting standards; the ability to retain and recruit qualified personnel; and, other risks, known or unknown. The reader is cautioned not to place undue reliance on these forward-looking statements.

Overview of financial results	2018	2017
<i>Financial highlights (\$000s)</i>		
Portfolio investments	21,015	18,940
Benefits liabilities	27,281	25,735
Funded position	(4,987)	(5,082)
Funded ratio	81.8%	80.3%
Assessment income	2,118	2,875
Investment income	(30)	1,888
Claims costs incurred	1,893	784
Administration costs	100	131
Excess of income over expenses	95	3,848
Market rate of return on portfolio	-1.32%	10.29%

Assessments levied totalled \$2.1 million (2017 – \$2.9 million). When combined with a loss of \$30 thousand (2017 – gain of \$1.9 million) in investment income, the total income for 2018 was \$2.1 million (2017 – \$4.8 million). Total expenses were \$2.0 million (2017 – \$0.9 million), resulting in a surplus of \$95 thousand (2017 – \$3.8 million). These operating results improved the funded ratio to 81.8% (2017 – 80.3%).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution des conditions ou des facteurs liés au marché; les modifications législatives; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Aperçu des résultats financiers	2018	2017
<i>Principales données financières (en milliers de dollars)</i>		
Portefeuille de placement	21 015	18 940
Engagements au titre des prestations	27 281	25 735
Niveau de capitalisation	(4 987)	(5 082)
Pourcentage de capitalisation	81,8 %	80,3 %
Revenu des cotisations	2 118	2 875
Revenu de placements	(30)	1 888
Coûts de réclamation	1 893	784
Frais d'administration	100	131
Excédent des revenus sur les dépenses	95	3 848
Taux de rendement du marché du portefeuille	-1,32 %	10,29%

Les cotisations perçues se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars (2017 – 2,9 millions de dollars). Lorsque cette somme est ajoutée à une perte de 30 milliers de dollars (2017 – gain de 1,9 million de dollars) en revenu de placements, le revenu total en 2018 s'est élevé à 2,1 millions de dollars (2017 – 4,8 millions de dollars). Le total des dépenses était de 2,0 millions de dollars (2017 – 0,9 million de dollars), ce qui représente un excédent de 95 milliers de dollars (2017 – 3,8 millions de dollars). Ces résultats d'exploitation ont amélioré le pourcentage de capitalisation pour se chiffrer à 81,8 % (2017 – 80,3 %).

BALANCE SHEET

The key components of the Disability Fund's balance sheet are its investments, benefits liabilities and funded position.

Investments

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB. WorkSafeNB maintains an Accident Fund with a market value of \$1.3 billion as of December 31, 2018. This allows the Disability Fund to benefit from some of the advantages of a larger pool of assets, such as lower management fees, professional management and better access to various asset classes and strategies. WorkSafeNB's investment strategy is described as follows:

WorkSafeNB's investment portfolio must be customized to reflect its purpose, time horizon, liquidity requirements, legal constraints and the risk tolerance of the stakeholders. The primary investment risk is that the assets of the investment fund, together with the future income thereon, will be insufficient to pay the liabilities. WorkSafeNB relies on periodic asset liability studies performed by independent actuarial consultants to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities.

Most of the investment portfolio is held to meet payment obligations that extend for many years into the future. Consequently, WorkSafeNB takes a long-term approach to finding an acceptable risk/return trade-off via the investment strategy. WorkSafeNB's investment policies and practices are designed to maximize the probability of meeting its performance objectives over the long-term at an acceptable level of risk; from year to year, short-term fluctuations in financial markets could cause the investment portfolio to significantly over- or under-perform its long-term performance objectives.

BILAN

Les principales composantes du bilan de la caisse d'indemnisation sont les placements, les engagements au titre des prestations et le niveau de capitalisation.

Placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB alimente une caisse des accidents qui a une valeur marchande de 1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2018, ce qui permet à la caisse d'indemnisation de profiter de certains des avantages d'un plus grand groupe d'actifs tels des honoraires de gestion moins élevés, une gestion professionnelle et un meilleur accès à diverses catégories d'actif et stratégies. Les prochains paragraphes décrivent la stratégie de placement de Travail sécuritaire NB.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Travail sécuritaire NB se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

We believe that asset mix is the most important factor in determining investment risk and return. In 2017, the board completed an asset liability study, which was designed to help them determine an appropriate asset mix given their risk tolerance, the nature of the liabilities and WorkSafeNB's financial position. As a result of the study, we amended the target policy asset mix to: 15% Canadian bonds, 2% Canadian real return bonds, 15% Canadian equities, 14% U.S. equities, 14% international (EAFE) equities, 4% emerging markets equities, 15% real estate, 8% infrastructure, 10% in a global opportunistic strategy and 3% cash.

The asset mix selected is designed to reduce the volatility in WorkSafeNB's annually reported operating income, funded ratio and assessment rates. WorkSafeNB plans to conduct another asset liability study in 2019.

The table below shows the asset values by investment type.

Investments (<i>\$000s</i>)	2018	2017
Forward foreign exchange contracts	(258)	86
Fixed income	3,360	2,918
Equities	9,782	9,104
Real return bonds	710	773
Real estate	3,539	3,022
Infrastructure	1,539	1,105
Global opportunistic ¹	2,343	1,932
Total investments	21,015	18,940

¹ The Global Opportunistic allocation is invested in a pooled fund that has the ability to invest in a wide variety of asset classes and strategies depending on the manager's assessment of the attractiveness of the opportunity. As of December 31, 2018, the fund had the following allocations: U.S. equities 0% (2017 – 3.0%); non-North American equities 36.7% (2017 – 37.1%); fixed income 23.1% (2017 – 21.1%); absolute return strategies 32.2% (2017 – 20.2%); cash 8.1% (2017 – 18.6%).

Nous sommes d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2017, le conseil d'administration a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, nous avons modifié la composition de l'actif selon la politique, qui est formée de 15 % d'obligations canadiennes, de 2 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 8 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 3 % en espèces.

La composition de l'actif choisie a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2019.

Le tableau qui suit indique les valeurs de l'actif selon le type de placements.

Placements (<i>en milliers de dollars</i>)	2018	2017
Contrats de change à terme	(258)	86
Revenu fixe	3 360	2 918
Actions	9 782	9 104
Obligations à rendement réel	710	773
Biens immobiliers	3 539	3 022
Infrastructure	1 539	1 105
Opportuniste mondial ¹	2 343	1 932
Total des placements	21 015	18 940

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2018, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 0 % (2017 – 3,0 %); actions non nord-américaines, 36,7 % (2017 – 37,1 %); instruments à revenu fixe, 23,1 % (2017 – 21,1 %); stratégies de rendement absolu, 32,2 % (2017 – 20,2 %); et espèces, 8,1 % (2017 – 18,6 %).

WorkSafeNB's investment strategy is documented in the Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy and the Investment Goals and Objectives Policy. The Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy documents the governance structure for investments, the board's commitment to a disciplined approach to investing, the board's view on diversification as a method to reduce risk, the importance of the asset allocation decision, along with the board's view on ethics and investment education. The Investment Goals and Objectives Policy identifies the policy asset mix, the performance objectives, and defines eligible investments and limits on risk concentrations. All of WorkSafeNB's investments are managed by independent external investment managers. The compliance of these portfolio managers with policy is monitored regularly. To minimize the volatility of returns, WorkSafeNB's portfolio is diversified among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. WorkSafeNB further diversifies by selecting investment managers with varying investment mandates and styles.

Benefits Liabilities

At the end of each fiscal year, the Disability Fund determines its benefits liabilities for all accidents that have occurred to that date and for years of accumulated exposure that could lead to future entitlement. These liabilities represent the actuarial present value of all future benefit and related administration costs. As at December 31, 2018, claim benefit liabilities were broken down as follows:

Benefits liabilities (\$000s)	2018	2017
Wage-loss benefits	8,955	8,543
Survivor benefits	9,734	8,906
Health care	8,592	8,286
Total benefits liability	27,281	25,735

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, la caisse d'indemnisation détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date et à l'exposition cumulative pendant des années, qui pourrait donner droit à des prestations à l'avenir. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2018, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2018	2017
Prestations pour perte de gains	8 955	8 543
Prestations de survivant	9 734	8 906
Assistance médicale	8 592	8 286
Total du passif au titre des prestations	27 281	25 735

In 2018, the benefits liabilities increased by \$1.5 million, or about 6.0%. The new exposure captured in 2018 cost \$1.0 million and, as we move one year closer to making payments on prior year entitlements, the prior year liability increased by \$1.2 million. Prior year claims experience was lower than anticipated by \$ 0.6 million, largely from revising our mortality table and updating our census of firefighters with the latest data from the Office of the Fire Marshall.

Funded Position

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a 20-year period. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and local service districts (“LSDs”) may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. The funded ratio at December 31, 2018 was 81.8% (2017 – 80.3%).

En 2018, le passif au titre des prestations a augmenté de 1,5 million de dollars, soit environ 6,0 %. La nouvelle exposition prise en compte en 2018 s’est chiffrée à 1,0 million de dollars et, en approchant le moment où l’on devra verser des prestations pour les années antérieures, le passif de l’exercice antérieur a augmenté de 1,2 million de dollars. L’expérience des coûts de l’exercice antérieur était inférieure de 0,6 million de dollars au montant prévu, surtout en raison de la table de mortalité révisée et du recensement des pompiers mis à jour pour refléter les plus récentes données du Bureau du prévôt des incendies.

Niveau de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d’indemnisation établie en vertu de la *Loi* d’atteindre ses besoins de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2018 s’est chiffré à 81,8 % (2017 – 80,3 %).

REVENUES

The Disability Fund's revenue is derived from assessments levied on municipalities, rural communities and LSDs, and on investment income. In 2018, revenues totalled \$2.1 million (2017 – \$4.8 million).

Assessment Income

The *FC Act* stipulated that assessments be collected beginning in 2010. The assessments are adjusted to account for excesses or deficiencies made in assessments for previous years. The 2018 assessment rate was \$515 per active firefighter (2017 – \$690). The *FC Act* stipulated that assessments through 2014 could not exceed \$444. Assessment revenue totalled \$2.1 million in 2018 (2017 – \$2.9 million).

Investment Income

Investment income decreased from \$1.9 million in 2017 to a loss of \$30 thousand in 2018. The decrease is attributable to unrealized losses on investments due to negative returns in most capital markets in 2018.

Investment income is an important revenue stream for the Disability Fund. It is relied on to supplement assessments to cover total expenses for the year. Built into the valuation of the benefits liabilities is the long-term assumption that the Disability Fund's investments will generate an annual real rate of return of 3.75%. The primary goal of the investment portfolio is to earn a long-term average real return that meets or exceeds this actuarial net discount rate. In 2018, the real rate of return on the portfolio was -3.31%. For the eight years ended December 31, 2018, the annualized real rate of return on the portfolio was 7.36%.

REVENUS

Le revenu de la caisse d'indemnisation provient des cotisations perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux ainsi que de revenu de placements. En 2018, les revenus se sont élevés à 2,1 millions de dollars (2017 – 4,8 millions de dollars).

Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que des cotisations devront être perçues à compter de 2010. Les cotisations sont redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour des années précédentes. La cotisation pour chaque pompier actif s'est chiffrée à 515 \$ en 2018 (2017 – 690 \$). La *Loi* stipulait que les cotisations ne pouvaient pas être supérieures à 444 \$ jusqu'en 2014. Le revenu des cotisations s'est chiffré à 2,1 millions de dollars en 2018 (2017 – 2,9 millions de dollars).

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 1,9 million de dollars en 2017 à une perte de 30 milliers de dollars en 2018. La diminution est attribuable à des pertes non matérialisées sur les placements découlant d'un rendement négatif dans la plupart des marchés de capitaux en 2018.

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour la caisse d'indemnisation. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations tient compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de la caisse d'indemnisation produiront un taux de rendement annuel de 3,75 %. Le but premier du portefeuille de placement est de produire un rendement réel moyen à long terme égal ou supérieur au taux d'actualisation net réel. En 2018, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à -3,31 %. Pour la période de huit ans se terminant le 31 décembre 2018, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 7,36 %.

EXPENSES

The Disability Fund has two main categories of expenses: claims costs and administration costs.

Claims Costs

As reported in the Statement of Operations and Funded Position, claims costs represent costs incurred in the current year for claims reported in the current and prior years, and recognition of the exposure that occurred during the year and adjustments for prior year exposures. In 2018, these costs totalled \$1.9 million (2017 – \$0.8 million).

Fundamental to the actuarial valuation are the discount rates used to value the liabilities. The assumptions used for 2017 were reviewed and deemed still appropriate for 2018. The assumed real rate of return is 3.75%, reflecting the long-term return expectations from the investments. The assumed long-term general inflation rate is 2.25%. The long-term health care inflation assumption is 4.25%.

Actuarial assumption changes are reflected in the current year even though payments related to the changes will occur in future years. The claim costs include \$2.2 million for expected future costs for claims that have occurred in the current year and the claims expected from the additional year of exposure to hazards. Claim costs also include a \$0.3 million decrease in liability, relating to prior year claims and exposures.

Claims costs (\$000s)	2018	2017
Wage-loss benefits	568	56
Survivor benefits	966	145
Health care	369	583
Total claim costs	1,893	784

Administration Expenses

Administration costs in 2018 amounted to \$100 thousand (2017 – \$131 thousand). Administration costs consist primarily of professional fees.

DÉPENSES

La caisse d'indemnisation a deux grandes catégories de dépenses, soit les frais engagés au titre des réclamations et les frais d'administration.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indique l'état des Résultats d'exploitation et niveau de capitalisation, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs, ainsi que la constatation de l'exposition survenue pendant l'exercice en cours et les rajustements pour les expositions survenues pendant les années antérieures. En 2018, ces coûts s'élevaient à 1,9 million de dollars (2017 – 0,8 million de dollars).

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Les hypothèses utilisées en 2017 ont été examinées et jugées toujours appropriées pour 2018. Le taux de rendement réel hypothétique se chiffre à 3,75 %, ce qui reflète les attentes quant au rendement à long terme sur les placements. Le taux d'inflation général à long terme hypothétique s'élève à 2,25 %. L'hypothèse d'inflation d'assistance médicale à long terme est de 4,25 %.

Les variations des hypothèses actuarielles sont reflétées dans l'exercice courant, même si les paiements découlant des variations auront lieu au cours d'exercices futurs. Les frais engagés au titre des réclamations comprennent 2,2 millions de dollars pour les coûts futurs prévus de réclamations qui ont été présentées pendant l'exercice courant et les réclamations prévues découlant de l'année additionnelle d'exposition aux dangers. Ils comprennent également une diminution de 0,3 million de dollars du passif au titre des réclamations et des expositions de l'exercice antérieur.

Frais engagés au titre des réclamations (en milliers de dollars)	2018	2017
Prestations pour perte de gains	568	56
Prestations de survivant	966	145
Assistance médicale	369	583
Total des frais engagés au titre des réclamations	1 893	784

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont chiffrés à 100 milliers de dollars en 2018 (2017 – 131 milliers de dollars). Ces frais comprennent surtout des frais professionnels.

KEY FINANCIAL DRIVERS

Employment and Exposure

Entitlement to benefits under the *FC Act* arises from employment as a firefighter or service as a volunteer firefighter. For the prescribed diseases, the period of service required for entitlement to benefits ranges from five years through 25 years. Thus, firefighters in New Brunswick are currently providing service that may result in exposure that will lead to a benefit entitlement many years in the future. Conversely, claims currently presented for the prescribed diseases will have arisen from exposures that occurred over a period of years in the past.

The key driving forces that will lead to emerging claims are the rate of cancer occurrences for firefighters, the cost of cancer care, the standard of cancer treatment funded by Medicare, and increased awareness of the benefits provided under the *FC Act*.

Increased Life Expectancy

The prescribed diseases are generally of a long latent nature. In most cases, they will arise from a build-up of exposure over a prolonged period, and may not manifest until some years have passed following the exposure. Increasing life expectancy means that more individuals will survive to the point where the latent diseases will manifest. It also means that individuals suffering from a prescribed disease may survive longer following the disease's onset.

Inflation Rate

The inflation rate, or Canadian consumer price index (CPI), is a key driver because the Disability Fund's future short-term disability, long-term disability, and survivor benefits are indexed annually based on the CPI.

Over the past 10 years, the rate used for the indexation of lost-time benefits has ranged from a low of 0.73% to a high of 2.52%, with the average rate being 1.59%.

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois et expositions

Pour être admissible à des prestations en vertu de la *Loi*, il faut occuper un emploi de pompier ou être un pompier volontaire. Pour les maladies reconnues, la durée de service afin d'être admissible à des prestations varie entre 5 et 25 ans. Ainsi, les pompiers néo-brunswickois offrent actuellement des services susceptibles de causer une exposition pouvant donner droit à des prestations dans de nombreuses années. Par ailleurs, les réclamations présentées de nos jours pour des maladies reconnues découlent d'expositions survenues sur plusieurs années antérieures.

Les facteurs déterminants qui entraîneront de nouvelles réclamations sont le taux de cancer chez les pompiers, les coûts des soins aux personnes atteintes de cancer, la norme de traitements contre le cancer financés par l'Assurance-maladie et la sensibilisation accrue aux prestations versées en vertu de la *Loi*.

Accroissement de l'espérance de vie

Les maladies reconnues ont généralement une longue période de latence. Dans la plupart des cas, elles surviennent après une exposition cumulative sur une période prolongée et n'apparaissent que des années après l'exposition. Une espérance de vie plus longue signifie qu'un plus grand nombre de personnes vivront plus longtemps et verront l'apparition de maladies latentes. Cela signifie également que les personnes atteintes d'une maladie reconnue pourraient survivre plus longtemps à la suite de l'apparition de la maladie.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures de la caisse d'indemnisation est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,59 %.

Investment Returns

Assessments collected are invested to produce an expected long-term average real return of 3.75%. This real return is the expected return in excess of inflation, as measured by the increase in the CPI. This return expectation is based on achieving investment returns similar to the historical long-term average returns for the asset classes in which the portfolio is invested, with the exception of fixed income investments, which are expected to deliver lower returns than their recent historical average.

In 2018, markets experienced volatility, with global equities entering a rough patch in the later part of the year. The improved economic conditions in 2018 had allowed some central banks to continue to move toward a more normalized monetary policy, with the U.S. Federal Reserve raising rates on four occasions, the Bank of Canada on three occasions and the Bank of England on one occasion. In the fourth quarter, equity markets turned negative as a result of concerns of slowing global growth, inflation fears, rising interest rates and continuing global trade and political concerns. In Canadian dollar terms, U.S equities and bonds were able to maintain positive results for the year, whereas Canadian, International and emerging markets equities ended the year in negative territory.

Most of the equity asset classes in WorkSafeNB's portfolio were poor performers in 2018. The strongest returns were delivered by U.S equities (S&P 500 index) which gained 4.23% in Canadian dollar terms. International equities (MSCI EAFE index) and emerging markets (MSCI EM index) returned -6.03% and -6.51%, respectively, both in Canadian dollar terms. Canadian equities (S&P TSX) trailed with a return of -8.89% for the year.

Canadian bonds, as represented by the FTSE TMX Universe Bond Index, gained 1.41% for the year. Long bonds, represented by the FTSE TMX Long Overall Bond Index, gained 0.31%, and real return bonds, represented by the FTSE TMX Real Return Bond Index, lost 0.05%. Canadian real estate had a reasonable year overall, with the REALpac/IPD Canada All Property Index returning 7.84%.

Rendement des placements

Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi, à l'exception des placements à revenu fixe, dont le rendement devrait être inférieur à leur moyenne historique récente.

Les marchés étaient volatils en 2018 et les actions mondiales ont connu des difficultés vers la fin de l'exercice. L'amélioration des conditions économiques a permis à certaines banques centrales de continuer à se rapprocher d'une politique monétaire plus normalisée, et la Réserve fédérale américaine a augmenté ses taux à quatre reprises; la Banque du Canada, à trois reprises; et la Banque d'Angleterre, une fois. Au quatrième trimestre, les marchés des actions ont connu un rendement négatif en raison des inquiétudes relativement au ralentissement de la croissance globale, à l'inflation et aux taux d'intérêt croissants, ainsi qu'à des préoccupations continues à l'égard du commerce mondial et d'ordre politique. Les actions et obligations américaines ont affiché un rendement positif en dollars canadiens pour l'exercice, tandis que les actions canadiennes, internationales et des marchés naissants ont connu un rendement négatif à la fin de l'exercice.

La plupart des catégories d'actif en actions du portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation ont connu un mauvais rendement en 2018. Les actions américaines (indice S&P 500) ont connu le meilleur rendement, soit une augmentation de 4,23 % en dollars canadiens. Le rendement des actions internationales (indice MSCI EAFE) et des actions des marchés naissants (indice MSCI EM) ont affiché des rendements de -6,03 % et de -6,51 % respectivement, tous deux en dollars canadiens. Le rendement des actions canadiennes (indice S&P TSX) était inférieur, avec un rendement de -8,89 % pour l'exercice.

Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 1,41 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 0,31 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont perdu 0,05 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une année raisonnable en général, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 7,84 %.

The Disability Fund's total investment portfolio earned a return of -1.32% in 2018. Inflation for the same period has averaged 2.0%, resulting in a real return of -3.3% for the period. This underperformed the expected real return objective by 7.1%. The Disability Fund's investment return for the eight years ended December 31, 2018 has averaged 7.4%. Inflation for the same period has averaged 1.6%, resulting in an average real return of 5.8% for the period. This exceeds the expected real return objective by 2.0%.

The Disability Fund was initially funded on December 1, 2010. While the expected average real rate of return is 3.75% over long periods, over shorter periods the actual real rate of return can vary significantly due to short-term volatility in the financial markets where the Disability Fund's portfolio is invested. Based on the market value of the investment portfolio at December 31, 2018, each one percent of annual investment return over or under the expected return of CPI plus 3.75% translates to an excess or shortfall of approximately \$224 thousand.

Income Taxes

Income taxes are a key driver because loss of earnings' benefits are based on a percentage of a firefighter's or former firefighter's pre-accident earnings after tax. Significant changes to income tax rates or income tax exemptions may have a material impact on the Disability Fund's benefits liability.

RISKS

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established controls, policies, directives and procedures to help minimize risks. An Internal Audit Department, which reports to the president and CEO and the Financial Services Evaluation Committee, regularly carries out operational and financial audits to test for compliance.

The risks that have the most severe consequences relate to benefit costs and investment performance.

La totalité du portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation a connu un rendement de -1,32 % en 2018. L'inflation pour la même période était en moyenne 2,0 %, ce qui a donné un rendement réel de -3,3 % pour la période. Ce pourcentage est inférieur de 7,1 % à l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement de la caisse d'indemnisation pour les huit exercices se terminant le 31 décembre 2018 a atteint en moyenne 7,4 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,6 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 5,8 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 2,0 % à l'objectif prévu du rendement réel.

La caisse d'indemnisation était initialement capitalisée le 1^{er} décembre 2010. Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de la caisse d'indemnisation est investi. Selon la valeur marchande du portefeuille de placement au 31 décembre 2018, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 3,75 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 224 milliers de dollars.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le pompier ou l'ancien pompier tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation.

RISQUES

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a mis en place des mesures de contrôle, des politiques, des directives et des procédures pour aider à minimiser les risques. Un service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité d'évaluation des services financiers, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

Les risques qui comportent les conséquences les plus graves ont trait aux coûts des prestations et au rendement des placements.

Benefit Costs

Benefit costs are susceptible to many variables, including limited information regarding past exposures, the lack of direct experience upon which to base cost projections, changes to cancer incidence rates, potential underreporting of incurred claims, and potential advances in medical science that could have a material impact on both claim incidence and the life expectancy once a prescribed disease has manifested.

Non-controllable risks include the potential for benefit policy changes resulting from decisions of the Workers' Compensation Appeals Tribunal, legislated new benefits or expanded coverage of prescribed diseases, especially if applied retroactively. The occurrence of these types of events could carry substantial financial liability.

Key aspects of the processes in place to mitigate benefit cost risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*.
- The use of sophisticated management information systems that provide reliable and up-to-date data on the benefit risks to which the business is exposed at any point in time.

Investment Performance

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB and has deemed the policies and procedures governing investments at WorkSafeNB to be appropriate for the Disability Fund. WorkSafeNB's board is responsible for setting WorkSafeNB's investment policy and has determined its asset mix policy using the results of an asset liability study that considered the nature of the liabilities, the board's risk tolerance and WorkSafeNB's financial position. The board and management have also established policies and directives to ensure there are adequate internal control and risk-mitigation procedures in place for WorkSafeNB's investments. However, some investment risks are not directly controllable, such as significant market swings, geopolitical risks, and interest rate changes driven by the fiscal and trade policies of other countries. Significant year-to-year volatility in the Disability Fund's reported results due to fluctuations in the market value of investments is likely to continue.

Coûts des prestations

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris des renseignements limités relativement à des expositions antérieures, le manque d'expérience réelle permettant d'établir une prévision des coûts, des changements au niveau des taux d'incidence de cancer, la sous-déclaration possible des réclamations et les progrès possibles en sciences médicales qui pourraient avoir un effet important à la fois sur le nombre de réclamations et l'espérance de vie après l'apparition d'une maladie reconnue.

Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de changements apportés aux politiques à la suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail, de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies reconnues admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux coûts des prestations, il y a :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux prestations auxquels l'organisme fait face à tout moment.

Rendement des placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB et a considéré que les politiques et les procédures régissant les placements à Travail sécuritaire NB étaient appropriées pour la caisse d'indemnisation. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB est chargé d'établir la politique de placement de l'organisme et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de la caisse d'indemnisation d'un exercice à un autre en raison des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

FUTURE OUTLOOK

Management will continue monitoring economic and operating trends to proactively develop effective responses to emerging business issues that might impact the Disability Fund.

Claims Management

Opportunities to improve outcomes will continue to be explored. Improving upon existing high quality service levels will be a challenge in the near-term, especially given the tight market for qualified staff. In response, WorkSafeNB continues to explore alternatives to ensure that it attracts top-tier talent to the organization. The proven effectiveness of WorkSafeNB's service delivery model, which is used to manage claims under the *FC Act*, is a solid platform for continuing success, relying on the dedication and professionalism of its staff to deliver services with care, compassion, efficiency, promptness, and fairness.

Financial Management

Given the uncertainty and risks associated with global markets, the ongoing challenge for financial management is to maintain a planning and decision-making process to protect the Disability Fund's integrity and stability. In addition, given the lack of credible data on which to base cost projections, actual results may vary significantly from expected. It is entirely possible that benefit costs could initially appear to be significantly higher or lower than anticipated, but that the opposite will prove true as the fund matures.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La direction continuera de surveiller les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer de façon proactive des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires qui pourraient avoir un effet sur la caisse d'indemnisation.

Gestion des réclamations

Nous continuerons à chercher des façons d'améliorer les résultats. Ce sera un défi à court terme d'améliorer les niveaux de services déjà de haute qualité, surtout étant donné le marché limité pour des employés compétents. Par conséquent, Travail sécuritaire NB continue d'examiner des options afin d'assurer qu'il recrute des employés hautement compétents. L'efficacité prouvée du modèle de prestation de services de Travail sécuritaire NB, dont on se sert pour gérer les réclamations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, constitue une base solide qui permettra d'assurer un succès continu, en se fondant sur le dévouement et le professionnalisme de ses employés qui offrent des services efficaces et rapides, et ce, avec soins, compassion et équité.

Gestion financière

Étant donné l'incertitude et les risques liés aux marchés mondiaux, le défi continu relativement à la gestion financière consiste à planifier le processus de prise de décision de façon à protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse d'indemnisation. De plus, étant donné le manque de données crédibles permettant d'établir une prévision des coûts, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus. Il se peut que les coûts des prestations semblent considérablement plus élevés ou plus bas que ceux prévus initialement, mais qu'il en soit autrement à mesure que la caisse progresse.

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements were prepared by management of WorkSafeNB, who are responsible for the integrity and fairness of the data presented, including significant accounting judgments, estimates and actuarial assumptions. This responsibility includes selecting and applying appropriate accounting principles and actuarial assumptions consistent with international financial reporting standards.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains the internal controls necessary to provide reasonable assurance that relevant and reliable financial information is produced, and that assets are properly safeguarded. The Internal Audit Department conducts reviews to ensure that WorkSafeNB's internal controls and procedures are adequate, consistent, and applied uniformly.

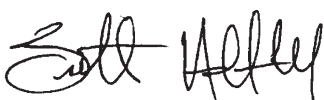
The board of directors is responsible for evaluating management in the performance of financial reporting responsibilities, and has approved the financial statements included in this Annual Report. The board of directors is assisted by the Financial Services Evaluation Committee, which reviews and recommends approval of the financial statements and meets periodically with management, the independent actuaries, the independent auditors and the internal auditor, concerning internal controls and all other matters relating to financial reporting.

Morneau Shepell, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent consulting actuary, has completed an actuarial valuation of the benefits liabilities included in the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements and reported thereon in accordance with accepted actuarial principles.

Grant Thornton, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent auditors, has performed an audit of the financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund in accordance with international financial reporting standards. The Independent Auditors' Report outlines the scope of this independent audit and includes the opinion expressed on the financial statements.



Douglas Jones
President and Chief Executive Officer
WorkSafeNB



Scott Allaby, CPA, CGA
Acting Chief Financial Officer
WorkSafeNB

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ont été dressés par la direction de Travail sécuritaire NB, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant relativement à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la caisse d'indemnisation ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.



Douglas Jones

Président et chef de la direction

Travail sécuritaire NB



Scott Allaby, CPA, CGA

Principal agent financier par intérim

Travail sécuritaire NB

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Actuarial Statement of Opinion

I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities under the *Firefighters' Compensation Act* as at December 31, 2018 (the "valuation date"). Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

1. Information about the covered population and its exposure to risk is limited because the Act is relatively new, and detailed data could not be obtained for periods prior to the implementation of the Act. In addition, there is only a short period of past experience upon which to base future assumptions. Reasonable assumptions were made about these items to estimate the liability. Future experience may produce results that differ materially from the estimated liability as at December 31, 2018. In my opinion, the data on which the valuation is based are sufficient and reliable for the purpose of the valuation.
2. The economic assumptions are consistent with WorkSafeNB's long term fiscal strategy and investment policies. The discount rates used are disclosed in Note 3 to the financial statements. In my opinion, the assumptions are appropriate for the purpose of the valuation.
3. In my opinion, the methods employed in the valuation are appropriate for the purpose of the valuation.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$27,281,000. This includes provisions for benefits and future administrative expenses expected to be paid after the valuation date for claims that occurred on or before the valuation date. It also includes a provision for potential future claims associated with exposure to disease-causing agents that occurred on or before the valuation date. In my opinion, the amount of the benefits liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations and the financial statements fairly present the results of the valuation.
5. The valuation is based on the provisions of the *Firefighters' Compensation Act* of New Brunswick and on WorkSafeNB's policies and practices in effect on the valuation date.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada



Conrad Ferguson, F.C.I.A.

Morneau Shepell

May 2019

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Énoncé d'opinion

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2018 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Les renseignements au sujet de la population visée et de son exposition au risque sont limités puisque la *Loi* est relativement nouvelle, et nous n'avons pas pu obtenir de données détaillées pour les périodes précédant l'entrée en vigueur de la *Loi*. De plus, les hypothèses futures ne sont fondées que sur une courte période d'expérience passée. Des hypothèses raisonnables ont été formulées pour ces éléments afin de faire une estimation du passif. L'expérience future pourrait donner des résultats qui diffèrent de façon significative du passif estimatif au 31 décembre 2018. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 27 281 000 \$. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations futures liées à une exposition à des agents pathogènes survenue à la date d'évaluation ou avant. À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
5. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.
6. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.

Morneau Shepell

Mai 2019

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Independent Auditor's Report

To the board of directors

Opinion

We have audited the financial statements of *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund ("the Fund"), which comprise the balance sheet as at December 31, 2018, and the statement of operations, statement of fund balances and statement of cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at December 31, 2018, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRSs), and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs indépendants

Au conseil d'administration

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds et l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la caisse d'indemnisation au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la caisse d'indemnisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la caisse d'indemnisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la caisse d'indemnisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la caisse d'indemnisation.

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Independent Auditor's Report

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Saint John, Canada

May 13, 2019

The signature of Grant Thornton LLP is written in a stylized, cursive script.

Grant Thornton LLP

Chartered Professional Accountants

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs indépendants

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la caisse d'indemnisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la caisse d'indemnisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la caisse d'indemnisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Saint John (Canada)

Le 13 mai 2019



Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Balance Sheet

As at December 31, 2018

	2018 (000s)	2017 (000s)
ASSETS		
Cash and cash equivalents	\$ 1,390	\$ 1,817
Receivables	2	3
Investments (Notes 5 and 6)	21,015	18,940
	<u>\$ 22,407</u>	<u>\$ 20,760</u>
LIABILITIES AND FUNDED POSITION		
Payables and accruals	\$ 113	\$ 107
Benefits liabilities (Notes 3, 4 and 7)	27,281	25,735
Total liabilities	27,394	25,842
Funded position	(4,987)	(5,082)
	<u>\$ 22,407</u>	<u>\$ 20,760</u>

On behalf of the board of directors:

James E.A. Stanley
Audit Committee, Board of Directors

Tina Soucy
Audit Committee, Board of Directors

Haley Flaro
Chairperson, Audit Committee
Acting Chairperson, Board of Directors

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Bilan

au 31 décembre 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces	1 390 \$	1 817 \$
Créances	2	3
Placements (notes 5 et 6)	21 015	18 940
	22 407 \$	20 760 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION		
Comptes fournisseurs et frais courus	113 \$	107 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 7)	27 281	25 735
Total du passif	27 394	25 842
Niveau de capitalisation	(4 987)	(5 082)
	22 407 \$	20 760 \$

Au nom du conseil d'administration,

James E. A. Stanley
Comité de vérification, conseil d'administration

Tina Soucy
Comité de vérification, conseil d'administration

Haley Flaro
Présidente, Comité de vérification
Présidente du conseil d'administration par intérim

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statements of Operations and Funded Position
For the year ended December 31, 2018

	2018 (000s)	2017 (000s)
OPERATIONS		
Income		
Assessments	\$ 2,118	\$ 2,875
Investments (Note 5)	(30)	1,888
	<u>2,088</u>	<u>4,763</u>
Expenses		
Claims costs incurred (Note 7)		
Benefit payments	347	244
Changes in actuarial valuation of benefit liabilities	1,546	540
	<u>1,893</u>	<u>784</u>
Administration (Note 8)	<u>100</u>	<u>131</u>
Total expenses	<u>1,993</u>	<u>915</u>
Excess of income over expenses for the year	<u>\$ 95</u>	<u>\$ 3,848</u>
FUNDED POSITION		
Funded Position, beginning of year	\$ (5,082)	\$ (8,930)
Excess of income over expenses for the year	<u>95</u>	<u>3,848</u>
Funded Position, end of year	<u>\$ (4,987)</u>	<u>\$ (5,082)</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Résultats d'exploitation et niveau de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
Revenus		
Cotisations	2 118 \$	2 875 \$
Placements (note 5)	(30)	1 888
	2 088	4 763
Dépenses		
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)		
Paiements au titre des prestations	347	244
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	1 546	540
	1 893	784
Administration (note 8)	100	131
Total des dépenses	1 993	915
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	95 \$	3 848 \$
NIVEAU DE CAPITALISATION		
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	(5 082) \$	(8 930) \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	95	3 848
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	(4 987) \$	(5 082) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31, 2018

	2018 (000s)	2017 (000s)
Cash flow from operating activities		
Cash received from:		
Assessed employers	\$ 2,126	\$ 2,864
Interest and dividends	512	356
	<u>2,638</u>	<u>3,220</u>
Cash paid to:		
Injured workers or third parties on their behalf (Note 7)	347	244
Suppliers for administration and other services	200	205
	<u>547</u>	<u>449</u>
Net cash provided by operating activities	2,091	2,771
Cash flow from investing activities		
Cash received from:		
Sale of investments	6	2,947
Cash paid for:		
Purchase of investments	2,524	6,212
Net cash used in investing activities	<u>(2,518)</u>	<u>(3,265)</u>
Decrease in cash during the year	(427)	(494)
Cash and cash equivalents, beginning of year	<u>1,817</u>	<u>2,311</u>
Cash and cash equivalents, end of year	<u><u>\$ 1,390</u></u>	<u><u>\$ 1,817</u></u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Mouvements de la trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Rentrées et sorties nettes de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	2 126 \$	2 864 \$
Intérêts et dividendes	512	356
	<u>2 638</u>	<u>3 220</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 7)	347	244
Fournisseurs, pour des services administratifs et autres	200	205
	<u>547</u>	<u>449</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	2 091	2 771
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	6	2 947
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	2 524	6 212
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	(2 518)	(3 265)
Diminution des espèces pendant l'exercice	(427)	(494)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	1 817	2 311
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	<u>1 390 \$</u>	<u>1 817 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

1. AUTHORITY AND NATURE OF OPERATIONS

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*"), which received royal assent on June 19, 2009 and is retroactive to November 30, 2007, creates a disability fund to provide benefits to firefighters or former firefighters (employed and volunteer) who contract specific diseases. WorkSafeNB, having its head office at 1 Portland Street, Saint John, New Brunswick, is responsible for administering the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities, and local service districts ("LSDs").

The financial statements were authorized for issue in accordance with a resolution of the board of directors on May 21, 2019.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES

The accounting policies set out below have been applied in preparing the financial statements for the year ended December 31, 2018, and the comparative information for the year ended December 31, 2017.

Accounting policies are selected and applied in a manner that ensures that the resulting financial information satisfies the concepts of relevance and reliability, thereby ensuring that the substance of the underlying transactions or other events is reported.

a) Basis of preparation

These financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and interpretations issued by the International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) in effect at December 31, 2018, and are presented in thousands (000s) of Canadian dollars, unless otherwise stated.

The Disability Fund's financial statements have been prepared on a historical cost basis except for investments, which are measured at fair value and benefits liabilities, which are discounted to present value based on the assumptions detailed in Note 3. The principal accounting policies applied in the preparation of the financial statements are set out below.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et est rétroactive au 30 novembre 2007, prévoit une caisse d'indemnisation qui assure le versement de prestations aux pompiers ou anciens pompiers (rémunérés et volontaires) atteints de maladies précises. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

La publication des états financiers a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 21 mai 2019.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2018, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers de la caisse d'indemnisation ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3. Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées pour préparer les états financiers sont présentées plus bas.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

b) Current and Future Accounting Policy Adjustments

The International Accounting Standards Board (the "IASB") is continually working toward improving and developing new accounting standards. The IASB has issued a number of exposure drafts of new standards that are expected to come into effect over the next several years. The IASB work plans and publications are continually monitored to assess any potential impact on the Disability Fund.

IFRS 9 – Financial Instruments – The standard introduces new requirements to classify and measure financial assets, as well as a new expected credit loss model to recognize and measure impairment on all financial instruments. The Disability Fund has invoked the temporary exemption option for the implementation of IFRS 9 and will implement the standard in conjunction with IFRS 17 – Insurance Contracts. The Disability Fund qualifies for the temporary exemption due to operations that consist primarily of insurance activities and the insurance liabilities are in excess of 90% of the Disability Fund's total liabilities.

IFRS 15 – Revenue from Contracts with Customers – Effective January 1, 2018, the Disability Fund adopted IFRS 15 – Revenue from Contracts with Customers that was issued in May 2014, and replaces IAS 11 – Construction Contracts, IAS 18 – Revenue and several interpretations. Amendments to IFRS 15 were issued in April 2016. IFRS 15 clarifies revenue recognition principles, provides a robust framework for recognizing revenue and cash flows arising from contracts with customers, and enhances qualitative and quantitative disclosure requirements. IFRS 15 does not apply to insurance contracts, financial instruments and lease contracts. The Disability Fund adopted IFRS 15 using the modified retrospective method with no restatement of comparative information.

The Disability Fund service arrangements are generally satisfied over time, with revenue measured and collected from customers within a short term, as services are rendered.

Adoption of IFRS 15 did not have a significant impact or result in transitional adjustments on the Disability Fund's Financial Statements.

IFRS 17 – Insurance Contracts – This standard represents a major change to the accounting for insurance contracts. The Disability Fund is considering the impact of this standard, which is effective for reporting periods on or after January 1, 2022.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

b) Rajustements actuels et futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Les publications et les plans de travail du Conseil sont surveillés de façon continue afin d'évaluer toute incidence possible sur la caisse d'indemnisation.

IFRS 9 Instruments financiers — La norme présente de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de pertes de crédit pour la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation de tous les instruments financiers. La caisse d'indemnisation a invoqué l'option d'exemption temporaire de la mise en œuvre de IFRS 9 et la norme sera mise en œuvre en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Elle remplit les conditions de l'exemption temporaire en raison d'activités d'exploitation qui comprennent surtout des activités d'assurance et des passifs d'assurance qui sont supérieurs à 90 % de son total du passif.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients — À compter du 1^{er} janvier 2018, la caisse d'indemnisation a adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* publiée en mai 2014 pour remplacer IAS11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et plusieurs interprétations. Les modifications apportées à IFRS 15 ont été publiées en avril 2016. IFRS 15 clarifie les principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires; fournit un cadre solide pour comptabiliser les produits et les flux de trésorerie issus de contrats avec des clients; et améliorent les exigences relatives aux informations qualitatives et quantitatives. La norme ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers et aux contrats de location. La caisse d'indemnisation a adopté IFRS 15 en se servant de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

Les accords de service de la caisse d'indemnisation sont généralement remplis progressivement, et les revenus sont évalués et recouvrés de clients sur une courte période à mesure que les services sont offerts.

L'adoption de IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la caisse d'indemnisation ou n'a pas occasionné de rajustements transitoires à ses états financiers.

IFRS 17 Contrats d'assurance — Cette norme représente des changements importants à la comptabilisation pour les contrats d'assurance. La caisse d'indemnisation examine l'effet de cette norme, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

c) Use of accounting estimates and measurement uncertainty

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Disability Fund's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial report, are disclosed in Notes 2 and 3. Estimates and judgments are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Actual results could be higher or lower than these estimates.

d) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are recorded at fair value and consist of cash and fixed income instruments with maturities of less than one year.

e) Assessment income

The *FC Act* directs that WorkSafeNB make an estimate of the assessment necessary to provide funds for:

- The cost of all claims for compensation and benefits incurred during the year.
- The estimated future cost of the claims and benefits incurred during the year.
- Such sums, as WorkSafeNB considers appropriate for administrative expenses.

The assessment may be adjusted to account for any excess or deficiency in the assessment made for a previous year.

In the event that a liability is incurred for potential claims from cumulative exposure to hazards of a fire scene, then WorkSafeNB is to take the necessary steps to levy and collect, over a 20-year period from the time the liability is incurred, sufficient funds to fund the liability.

The assessments will be collected from municipalities, rural communities and LSDs on a per-year, per-firefighter basis. The assessments include an estimate of administration fees to be charged by WorkSafeNB, the party responsible for the administration of the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities and LSDs. The 2018 assessment rate was \$515 per active firefighter (2017 — \$690).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de la caisse d'indemnisation. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour le rapport financier, sont présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

d) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que Travail sécuritaire NB doit prévoir les cotisations lui permettant de s'assurer des fonds suffisants pour faire ce qui suit :

- satisfaire les réclamations d'indemnisation et les réclamations de prestations faites cette année-là;
- parer aux coûts futurs estimés des réclamations faites cette année-là;
- payer les dépenses de fonctionnement qu'il juge appropriées.

Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour une année précédente.

Dans le cas où un déficit est affiché relativement à des réclamations possibles pour l'exposition cumulative aux dangers inhérents aux incendies, Travail sécuritaire NB doit prendre les mesures nécessaires pour établir les cotisations et les percevoir afin de combler le déficit prévu, et ce déficit est étalé sur 20 ans à partir du moment où il est constaté.

Les cotisations seront perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux chaque année, pour chaque pompier. Elles comprennent un montant estimatif des frais d'administration imposés par Travail sécuritaire NB, qui est chargé de l'application de la *Loi* et, selon les dispositions de la *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, ainsi que de l'établissement et de la perception des cotisations des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. La cotisation pour chaque pompier actif s'est chiffrée à 515 \$ en 2018 (2017 – 690 \$).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

f) Investments

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition, and, are recorded at fair value. Forward foreign exchange contracts are classified as held-for-trading and are recorded at fair value. Interest and dividend income and realized gains and losses on all portfolio investments are included in investment income. Interest and dividend income is recognized in the period earned and realized gains and losses are recognized in the period in which they arise. Unrealized gains and losses are included in investment income and recognized in the period in which they arise. All purchases and sales of securities classified as portfolio investments are recognized using trade-date accounting.

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition because the portfolio is managed and its performance is evaluated on a fair value basis, in accordance with the policies and directives that document the Disability Fund's (via WorkSafeNB) investment strategy and risk controls. The portfolio investments are held to provide for the benefits liabilities. The most relevant measure to assess whether the investments are sufficient to pay for the liabilities is fair value. As the portfolio investments are a key part of the Disability Fund's ongoing insurance operations, the interest and dividend income and the realized and unrealized gains and losses on the portfolio investments are recognized in income from operations.

Fair values of investments are determined as follows:

- Publicly traded equity securities are valued at their year-end quoted market prices, as reported on recognized public securities exchanges.
- Fixed-term investments are valued at their year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices, based on available public quotations from recognized dealers in such securities.
- Commercial paper, short-term notes and treasury bills and term deposits maturing within a year are valued at either their year-end closing or bid price, based on available quotations from recognized dealers in such securities, or at cost plus accrued interest, which approximates fair value.
- Pooled fund units are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For pooled funds holding equity and fixed-income assets, these values represent the Disability Fund's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices, based on available public quotations from recognized dealers in such securities. For pooled funds holding derivatives, cleared derivatives are valued at the closing price quoted by the relevant clearing house, and over-the-counter derivatives are valued using an industry standard model. Exchange-traded options are valued at the last sale price or the closing bid price for long positions, and the closing ask price for short positions. For real estate pooled funds classified as level 1 in the fair value hierarchy, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values determined using independent appraisals, net of any liabilities against the fund assets. For Infrastructure pooled funds and real estate pooled funds classified as level 3 in the fair value hierarchy, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values estimated using one or more methodologies, including discounted cash flows, multiples of earnings measures, and recent comparable transactions. In the first year of ownership, cost is considered to be an appropriate estimate of fair value.
- Forward foreign exchange contracts are valued at their net unrealized gain or loss, based on quoted market exchange rates at the balance sheet date.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

f) Placements

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de la caisse d'indemnisation (par le biais de Travail sécuritaire NB). Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de la caisse d'indemnisation, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à sa juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

g) Fair value of other financial assets and liabilities

The carrying value of receivables and payables approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

h) Foreign currencies

Assets denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the balance sheet date. Income from these assets is translated at the rate in effect at the time the income is received. Realized exchange gains or losses are included in investment income and recognized in the period earned. Unrealized exchange gains or losses resulting from the translation of foreign currency denominated asset balances are recorded in investment income in the period in which they arise.

i) Benefits liabilities

Benefits liabilities represent the actuarial present value of all future benefits payments expected to be made for claims that occurred in the current fiscal year or in any prior year, plus recognition of the cumulative exposure to agents that could give rise to the occurrence of one of the specified diseases in the future. The benefits liabilities include provision for all benefits provided by current legislation, policies and administrative practices. Benefits liabilities also include a provision for future administration costs of existing claims. As experience develops and information is accumulated and analyzed, adjustments may be applied to improve estimates. It is WorkSafeNB's practice to engage an independent consulting actuary to complete a valuation of the benefits liabilities of the Disability Fund every year. Actual future costs could vary from those amounts presented in the financial statements.

A variety of estimation techniques are used to perform the valuation. They are generally based upon statistical analyses of historical experience or, in the absence of sufficient historical data, based on general population statistics and other relevant information. Where historical data is sufficient, the assumption is that the development pattern of the current claims will be consistent with past experience. Where general population data is used, the assumption is that the covered population will exhibit similar claiming patterns, unless emerging data suggests adjustments are warranted. Where sufficient evidence is available, allowance is made for changes or uncertainties that may create distortions in the underlying statistics, or which might cause the cost of claims to increase or reduce when compared with the cost of previously settled claims including, but not limited to:

- Changes in processes that might accelerate or slow down the development and/or recording of claims.
- Changes in policies that might affect benefits.
- Changes in the legal environment.
- Medical and technological developments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

g) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur en plus de la constatation de l'exposition cumulative à des agents qui pourraient entraîner l'une des maladies reconnues à l'avenir. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives. Les engagements au titre des prestations incluent également une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. À mesure que de l'expérience est acquise et que les données s'accumulent et font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être faits pour améliorer la précision. Travail sécuritaire NB retient les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une vérification et à un examen de l'évaluation des engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation chaque année. Les coûts réels futurs pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise ou, en l'absence de données historiques suffisantes, sur des statistiques relatives à la population en général et d'autres informations pertinentes. Lorsqu'il y a suffisamment de données historiques, on tient pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Lorsque des données relatives à la population en général sont utilisées, on tient pour acquis que la population examinée démontrera des tendances de réclamations semblables, à moins que des données émergentes indiquent que des rajustements sont justifiés. Lorsque des données suffisantes sont disponibles, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques, qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

Multiple techniques are adopted to estimate the required level of provisions. This assists in better aligning the trends inherent in the data being projected to the benefit type being valued. The most appropriate estimation technique is selected taking into account the characteristics of the benefit type and the extent of the development of each accident year.

Details of specific assumptions used in deriving the outstanding claims liability at year-end are detailed in Note 3.

j) Impairment review

Entity level

IAS 36 (Impairment of Assets) requires an entity to test assets for impairment if indicators of impairment exist. The impairment review must be conducted for an individual asset, an asset group, or the cash-generating unit level, which is the smallest identifiable group of assets that generates cash inflows independent of cash inflows from other assets or groups of assets.

Based on an analysis of cash flows, it has been established that the appropriate cash-generating unit for impairment review is the entity. As legislation is in place to attain full funding in the future, impairment at the entity level is unlikely. An annual review is conducted to ensure that no events or change in circumstances have occurred that would provide evidence of impairment.

As at December 31, 2018, management concluded that there were no known significant changes in the legislative, economic, or business environment that would have a material impact on the Disability Fund's ability to generate future economic benefits from its operating assets.

k) Funding policy

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a 20-year period. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the Disability Fund to attain its funding requirement. The funded ratio at December 31, 2018 is 81.8% (2017 – 80.3%).

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS

The *FC Act* provides coverage presumption that certain cancers listed in the regulations are work-related for any eligible firefighter. It provides the same presumption for a firefighter who develops a heart disease within 24 hours of an emergency response. Any manifestation of a cancer on or after November 30, 2007 is covered under the *FC Act*, regardless of the date of diagnosis.

There is minimal historical experience data available. In addition, most of the cancer claims are expected to occur many years after retirement from active duty. This post-retirement type of benefit requires a valuation of the accumulated exposure to risk at the valuation date for active and retired firefighters. It also requires a valuation of the incurred claims to date.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident.

Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

j) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, il a été établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il existe une loi prévoyant la pleine capitalisation à l'avenir, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Un examen est effectué chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'a eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2018, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de la caisse d'indemnisation susceptible d'avoir une incidence importante sur sa capacité de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

k) Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation d'atteindre ses besoins de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2018 se chiffre à 81,8 % (2017 – 80,3 %).

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* prévoit une disposition de présomption selon laquelle lorsque les pompiers admissibles contractent certains cancers précisés dans les règlements, ces cancers sont présumés être liés au travail. La même présomption s'applique à tout pompier atteint d'une maladie du cœur dans les 24 heures après avoir répondu à une urgence comme pompier. La *Loi* prévoit également une protection pour un cancer qui se manifeste le ou après le 30 novembre 2007, peu importe la date du diagnostic.

Il n'y a que des données minimales disponibles quant à l'expérience acquise. De plus, on s'attend à ce que la plupart des réclamations pour un cancer surviennent de nombreuses années après la retraite de service actif. Pour ce type de prestations, il faut faire une évaluation de l'exposition cumulative au risque à la date d'évaluation pour les pompiers actifs et à la retraite. Une évaluation des réclamations à ce jour est également nécessaire.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Future Claims

The future claims are based on a projection of expected cancer incidence in each future year for the current population of active and retired firefighters. Using current census data by age and gender from the Office of the Fire Marshall, future cancer incidences are projected. The results of this projection are discounted to the valuation date and then pro-rated for active firefighters, based on estimated service rendered up to the valuation date over total expected service during their career. Many assumptions are required to carry out this projection. The projection model used allows for the input of a number of important parameters to generate liabilities using different assumptions, both for sensitivity analysis and for adaptation to emerging experience over time. The minimum exposure period varies by cancer type, and allowing for this would have significantly increased the complexity of the model. Since the cancer incidence rates are very low at early ages, the maximum period of 20 years for most cancer types was used as a simplifying feature in developing the model. With an assumed average entry age of 22, any cancers diagnosed before age 42 are not considered in the calculation.

Incurred Claims

Accepted firefighter claims are individually valued. Any possible firefighter claims as of December 31, 2018 are also evaluated. However, there may still be outstanding claims for cancers that had already been diagnosed at any time before December 31, 2018. Where details of amounts to be paid for the future were known, that information was applied and the liability was calculated by projecting monthly cash flows for the appropriate period the benefit would be paid and applying decrements with discounting, based on the assumptions described below. Where the information was not available, the average cost per claim underlying the liability calculation was used for the future claims component.

Assumptions

The following explicit assumptions have been made in determining the outstanding benefits liabilities:

	2018		2017	
	CPI-indexed awards	Health care payments	CPI-indexed awards	Health care payments
Gross rate of return	6.08%	6.08%	6.08%	6.08%
Long-term inflation	2.25%	4.25%	2.25%	4.25%
Long-term net rate of return	3.75%	1.76%	3.75%	1.76%
Future administration	6.50%	6.50%	6.50%	6.50%

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Réclamations futures

Les réclamations futures sont fondées sur une projection de l'incidence prévue d'un cancer pour chaque exercice à l'avenir pour la population actuelle de pompiers actifs et à la retraite. Une projection des incidences de cancer à l'avenir est effectuée à l'aide de données de recensement actuelles selon l'âge et le sexe provenant du Bureau du prévôt des incendies. Les résultats de cette projection sont actualisés à la date d'évaluation et ensuite répartis proportionnellement entre les pompiers actifs en fonction de leur durée de service estimative jusqu'à la date d'évaluation par rapport à la durée totale prévue du service pendant leur carrière. De nombreuses hypothèses sont nécessaires pour effectuer cette projection. Le modèle de projection utilisé permet l'entrée d'un certain nombre de paramètres importants pour calculer les engagements en utilisant différentes hypothèses à la fois pour l'analyse de sensibilité et l'adaptation à la nouvelle expérience avec le temps. Cette durée minimale d'exposition varie selon le type de cancer et le fait d'intégrer cette composante aurait rendu le modèle considérablement plus complexe. Puisque les taux d'incidence de cancer sont très faibles en bas âge, la période maximale de 20 ans pour la plupart des types de cancer a été utilisée pour simplifier l'élaboration du modèle. Étant donné que l'âge d'entrée présumé est de 22 ans, le calcul ne tient pas compte d'aucun cancer diagnostiqué avant l'âge de 42 ans.

Réclamations encourues

Les réclamations de pompiers acceptées sont évaluées individuellement. Toute réclamation de pompier possible au 31 décembre 2018 est également évaluée. Cependant, il peut encore y avoir des réclamations en attente d'une décision pour un cancer déjà diagnostiqué en tout temps avant le 31 décembre 2018. Les renseignements relatifs aux montants à verser à l'avenir ont été appliqués lorsque ces détails étaient connus, et le passif a été calculé en établissant des prévisions de trésorerie mensuelles pour la période appropriée pendant laquelle les prestations seraient versées et en appliquant des diminutions actualisées fondées sur les hypothèses présentées plus bas. Quand ces renseignements n'étaient pas disponibles, le coût moyen par réclamation qui sous-tend le calcul du passif a été utilisé pour la composante relative aux réclamations futures.

Hypothèses

Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2018		2017	
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements d'assistance médicale	Prestations indexées à l'IPC	Paiements d'assistance médicale
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation à long terme	2,25 %	4,25 %	2,25 %	4,25 %
Taux de rendement net à long terme	3,75 %	1,76 %	3,75 %	1,76 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

A description of the processes used to determine these assumptions is provided below:

General statement

Assumptions are formulated to be consistent with the funding and investment policies adopted by WorkSafeNB's board. Benefits liabilities are valued based on the primary assumption that the system will operate for the very long term. Therefore, the focus is on long-term trends as opposed to short-term fluctuations around those trends.

Gross rate of return

The gross rate of return reflects the best estimate of the long-term average rate of return that can be expected using the benchmark asset allocation adopted by the board in its statement of investment goals and objectives. An estimate of a real rate of return based on analysis of multiple scenarios is then compounded with the long-term average future inflation estimate to obtain the gross rate of return.

CPI-indexed awards inflation rate

The indexation rate is intended to reflect a long-term rate of inflation for benefits indexed to CPI. The inflation rate for subsequent years was determined from an analysis of past experience over 20- and 30-year periods. The analysis is conducted annually to ensure the inflation assumption remains current. The 2018 analysis suggested an annual inflation rate estimate of 2.25%.

Health care payments inflation rate

The health care payments inflation rate is determined from a periodical analysis of past payment experience to ensure the assumption remains current. The latest analysis, conducted in 2015, suggested an estimate of 4.25%, 2% above the long-term general inflation rate.

Net rate of return

The net rate of return is the net result from removing the inflation component of the gross rate of return from the gross rate of return on a compounded basis.

Future administration

When a claim occurs, it triggers an obligation to provide claims management, maintenance and support in terms of paying the various providers of health care services and compensating workers for lost wages for as long as the claim is open. The future administration expense liability is intended to provide a reasonable allowance for this obligation.

A detailed review of future administration expenses is conducted periodically to estimate the portion of operating expenses that can be attributed to claims maintenance, including a proportionate share of overhead expenses. The latest review, conducted in 2008, concluded that a 6.5% allocation was reasonable. Hence, a liability for future administration expenses of 6.5% of the total benefits liability is included in the liability estimate.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation

Le taux d'indexation a pour but de refléter un taux d'inflation à long terme des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation pour les exercices subséquents a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. L'analyse effectuée en 2018 a suggéré un taux annuel d'inflation estimatif de 2,25 %.

Taux d'inflation des paiements d'assistance médicale

Le taux d'inflation des paiements d'assistance médicale est déterminé à partir d'une analyse périodique de l'expérience quant aux paiements antérieurs afin d'assurer que l'hypothèse demeure à jour. La dernière analyse, qui a été effectuée en 2015, a suggéré un taux annuel d'inflation estimatif de 4,25 %, soit 2 % de plus que le taux général d'inflation à long terme.

Taux de rendement net

Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement pour estimer la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Sensitivity analysis

i) Summary

Sensitivity analysis is conducted to quantify the exposure to risk of changes in the key underlying variables. The valuations included in the reported results are calculated using certain assumptions about these variables as disclosed above. The movement in any key variable will impact the Disability Fund's financial performance and funding ratio. Many different variables could affect ultimate liabilities and costs. The table below presents the sensitivity of the benefits liabilities to an immediate 1% increase or decrease in the economic assumptions.

Impact of movement in variable:

Gross rate of return

The outstanding claims liability is calculated by reference to expected future payments. These payments are discounted to adjust for the time value of money. An increase or decrease in the assumed discount rate will have an opposing impact on claims costs.

Long-term general inflation rate

The CPI-indexed awards inflation rate and health care payments inflation rate are all directly affected by movements in the long-term general inflation rate. Consequently, the benefits indexed to these rates are also impacted. An increase or decrease in the long-term general inflation rate would have a corresponding impact on claims costs.

Health care inflation rate

An increase or decrease in health care payment inflation relative to the assumption underlying the liability estimates would have a corresponding impact on health care claims costs.

ii) Impact of changes in key variables:

	2018 (000s)		2017 (000s)	
	+1.00%	-1.00%	+1.00%	-1.00%
+/- % change in assumed rates				
Gross rate of return	\$ (3,636)	\$ 4,672	\$ (3,572)	\$ 4,599
Long-term general inflation rate	4,598	(3,633)	4,527	(3,570)
Health care inflation rate	1,865	(1,427)	1,838	(1,403)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées à la page précédente. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de la caisse d'indemnisation. De nombreuses variables différentes pourraient avoir un effet sur les engagements et les coûts ultimes. Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des hypothèses économiques.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation et le taux d'inflation des paiements d'assistance médicale. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation d'assistance médicale

Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements d'assistance médicale relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2018 (en milliers)		2017 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques				
Taux de rendement brut	(3 636) \$	4 672 \$	(3 572) \$	4 599 \$
Taux général d'inflation à long terme	4 598	(3 633)	4 527	(3 570)
Taux d'inflation d'assistance médicale	1 865	(1 427)	1 838	(1 403)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The Disability Fund's financial condition and operation is affected by a number of key risks including claims, operational and financial risks. Set out below are established policies and procedures to manage these risks.

a) Claims risk

There is an objective to manage claims risk, thus reducing the volatility of assessment premiums and performance from operations. In addition to the inherent uncertainty of claims risk, which can lead to significant variability in the loss experience, performance from operations is significantly affected by external market factors.

WorkSafeNB has developed, implemented and maintained a sound and prudent claims risk management strategy that encompasses all aspects of its operations. This same strategy is applied to the Disability Fund.

The strategy sets out policies and procedures, processes and controls in relation to the management of likely financial and non-financial claims risks.

Key aspects of the processes in place to mitigate claims risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*.
- A tracking system that includes a cost analysis of any benefit changes from changes in policy, legislation and appeals decisions.
- A periodic review of the Office of the Fire Marshall census of active firefighters.
- Internal monitoring tools that link actuarial valuation projections with the management information systems to capture claims.
- Annual review of the benefits liabilities by an independent external actuary.

b) Terms and conditions of the fund

The terms and conditions of the fund administered by WorkSafeNB are established under the *FC Act*. Coverage is for annual periods ending December 31. The fund's terms and conditions are the same for all employers.

c) Operational risk

Operational risk relates to the risk of loss arising from systems failure, human error or from other circumstances not related to claims or financial risks. These risks are managed through a framework that includes a system of delegated authorities, effective segregation of duties, access controls and review processes.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de la caisse d'indemnisation, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Des politiques et des procédures ont été établies relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

L'objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités. Cette même stratégie est appliquée à la caisse d'indemnisation.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- un système de suivi qui comprend une analyse des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- un examen périodique du recensement des pompiers actifs du Bureau du prévôt des incendies;
- des outils de surveillance internes qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin de saisir des données sur les réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions de la caisse

Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque année. Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation sont les mêmes pour tous les employeurs.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES (continued)

d) Financial risk

The Disability Fund has exposure to the following financial risks:

- Funding risk
- Market risk
- Foreign currency risk
- Credit risk
- Inflation risk
- Interest rate risk
- Liquidity risk

The Disability Fund's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio. Note 6 presents information about the exposure to each of the above risks, including objectives, policies and processes for measuring and managing the risk.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risques financiers

La caisse d'indemnisation est exposée aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de la caisse d'indemnisation à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 6 présente des renseignements au sujet de l'exposition à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

5. INVESTMENTS

i) Investment agreement

The Disability Fund has entered into investment agreements for the management of its investment assets with those of WorkSafeNB and WorkSafeNB Investments Limited. These financial statements report the Disability Fund's proportional share of the investments held in each of the funds, which was 1.40% at December 31, 2018 (2017 – 1.19%).

The table below presents the fair value of the Disability Fund's investments.

	2018 (000s) <u>Fair Value</u>	2017 (000s) <u>Fair Value</u>
ii) Portfolio investments		
Forward foreign exchange contracts	\$ (258)	\$ 86
Fixed income		
Conventional bonds	3,360	2,918
Equities		
Canadian	3,108	2,990
U.S.	2,808	2,520
Non-North American	3,866	3,594
Total equities	9,782	9,104
Inflation-sensitive		
Real return bonds	710	773
Real estate	3,539	3,022
Infrastructure	1,539	1,105
	5,788	4,900
Absolute return		
Global opportunistic ¹	2,343	1,932
	<u>\$ 21,015</u>	<u>\$ 18,940</u>

¹ The Global opportunistic allocation is invested in a pooled fund that has the ability to invest in a wide variety of asset classes and strategies depending on the manager's assessment of the attractiveness of the opportunity. As of December 31, 2018, the fund had the following allocations: U.S. equities 0% (2017 – 3.0%); Non-North American equities 36.7% (2017 – 37.1%); Fixed income 23.1% (2017 – 21.1%); Absolute return strategies 32.2% (2017 – 20.2%); Cash 8.1% (2017 – 18.6%).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS

i) Accord relatif aux placements

La caisse d'indemnisation a conclu des accords relatifs aux placements en vue de la gestion de ses placements avec ceux de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de la caisse d'indemnisation dans le fonds, laquelle était de 1,40 % au 31 décembre 2018 (2017 – 1,19 %).

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de la caisse d'indemnisation.

	2018 (en milliers) Juste valeur	2017 (en milliers) Juste valeur
ii) Portefeuille de placement		
Contrats de change à terme	(258) \$	86 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	3 360	2 918
Actions		
Canadiennes	3 108	2 990
Américaines	2 808	2 520
Non nord-américaines	3 866	3 594
Total des actions	9 782	9 104
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	710	773
Biens immobiliers	3 539	3 022
Infrastructure	1 539	1 105
	5 788	4 900
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	2 343	1 932
	21 015 \$	18 940 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2018, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 0 % (2017 – 3,0 %); actions non nord-américaines, 36,7 % (2017 – 37,1 %); instruments à revenu fixe, 23,1 % (2017 – 21,1 %); stratégies de rendement absolu, 32,2 % (2017 – 20,2 %); et espèces, 8,1 % (2017 – 18,6 %).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

5. INVESTMENTS (continued)

iii) Fair value hierarchy

The Disability Fund's investments have been classified into a three-level fair value hierarchy in accordance with IFRS 7 (Financial Instruments: Disclosures). The levels of the fair value hierarchy are defined as follows:

- Level 1 inputs are quoted prices in active markets for identical assets or liabilities.
- Level 2 inputs are market-based inputs that are directly or indirectly observable but not considered Level 1 quoted prices. Level 2 inputs consist of: (i) quoted prices for similar assets or liabilities in active markets; (ii) quoted prices for identical assets or liabilities in non-active markets (markets which have few transactions and prices are not current or price quotations vary substantially); (iii) inputs other than quoted prices that are observable (interest rates, yield curves, volatilities, credit risks, and default rates); and (iv) inputs derived from, or corroborated by, observable market data.
- Level 3 inputs are unobservable inputs. These inputs reflect assumptions about market pricing, using the best internal and external information available. The valuation approaches applied are the most suitable and appropriate for the type of investments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS (suite)

iii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de la caisse d'indemnisation ont été regroupés selon trois niveaux d'hiérarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques (des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable); (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables (les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance); et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

5. INVESTMENTS (continued)

In certain situations, inputs used to measure the fair value of asset positions fall into different levels of the fair value hierarchy. In these situations, the level in which the fair value falls is based upon the lowest level input that is significant to determining the fair value. As of December 31, 2018, the fair values of assets and liabilities measured on a recurring basis by level of input were as follows:

	2018 (000s)			
	Level 1	Level 2	Level 3	Fair Value
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ (258)	\$ —	\$ (258)
Fixed income				
Conventional bonds	3,360	—	—	3,360
Equities				
Canadian	3,108	—	—	3,108
U.S.	2,808	—	—	2,808
Non-North American	3,866	—	—	3,866
Total equities	9,782	—	—	9,782
Inflation-sensitive				
Real return bonds	710	—	—	710
Real estate	2,441	—	1,098	3,539
Infrastructure	—	—	1,539	1,539
	3,151	—	2,637	5,788
Absolute return				
Global opportunistic	2,343	—	—	2,343
	\$ 18,636	\$ (258)	\$ 2,637	\$ 21,015

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS (suite)

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

	2018 (en milliers)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	— \$	(258) \$	— \$	(258) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	3 360	—	—	3 360
Actions				
Canadiennes	3 108	—	—	3 108
Américaines	2 808	—	—	2 808
Non nord-américaines	3 866	—	—	3 866
Total des actions	9 782	—	—	9 782
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	710	—	—	710
Biens immobiliers	2 441	—	1 098	3 539
Infrastructure	—	—	1 539	1 539
	3 151	—	2 637	5 788
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	2 343	—	—	2 343
	18 636 \$	(258) \$	2 637 \$	21 015 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2018

5. INVESTMENTS (continued)

	2017 (000s)			
	Level 1	Level 2	Level 3	Fair Value
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ 86	\$ —	\$ 86
Fixed income				
Conventional bonds	2,918	—	—	2,918
Equities				
Canadian	2,990	—	—	2,990
U.S.	2,520	—	—	2,520
Non-North American	3,594	—	—	3,594
Total equities	9,104	—	—	9,104
Inflation-sensitive				
Real return bonds	773	—	—	773
Real estate	2,295	—	727	3,022
Infrastructure	—	—	1,105	1,105
	3,068	—	1,832	4,900
Absolute return				
Global opportunistic	1,932	—	—	1,932
	\$ 17,022	\$ 86	\$ 1,832	\$ 18,940

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS (suite)

	2017 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	— \$	86 \$	— \$	86 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	2 918	—	—	2 918
Actions				
Canadiennes	2 990	—	—	2 990
Américaines	2 520	—	—	2 520
Non nord-américaines	3 594	—	—	3 594
Total des actions	9 104	—	—	9 104
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	773	—	—	773
Biens immobiliers	2 295	—	727	3 022
Infrastructure	—	—	1 105	1 105
	3 068	—	1 832	4 900
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	1 932	—	—	1 932
	17 022 \$	86 \$	1 832 \$	18 940 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2018

5. INVESTMENTS (continued)

iv) Summary of changes in level 3 fair value measurements:

	2018 (000s)	2017 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 1,832	\$ 1,054
Purchases of level 3 investments	35	419
Sale of level 3 investments	(16)	(154)
Partnership distributions of operating income	40	3
Fees and expenses	—	(1)
Realized gains	78	30
Change in unrealized gains recognized in investment income	668	481
Balance, end of year	<u>\$ 2,637</u>	<u>\$ 1,832</u>

There are four investments classified as level 3: (1) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$824 thousand (2017— \$630 thousand). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2018, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 12-year life that began on October 30, 2013. The general partner has the option to extend the fund's life by two years. (2) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$715 thousand (2017 — \$475 thousand). This is an open-ended fund that allows quarterly redemptions at net asset value, but with some restrictions. It is classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. (3) A limited partnership interest in a fund investing in European real estate with a market value of \$1,129 thousand (2017 — \$727 thousand). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2018, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 9-year life that began on August 22, 2014. (4) A limited partnership interest in a fund investing in European real estate with a market value of \$(31) thousand (2017 - \$0). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2018, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 10-year life that began on March 29, 2018.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS (suite)

iv) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	1 832 \$	1 054 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	35	419
Vente de placements de niveau 3	(16)	(154)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	40	3
Frais et dépenses	—	(1)
Gains matérialisés	78	30
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	668	481
Solde, fin de l'exercice	2 637 \$	1 832 \$

Les quatre placements suivants sont classés comme un niveau 3 : (1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 824 milliers de dollars (2017 — 630 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 715 milliers de dollars (2017 — 475 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. (3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 1 129 milliers de dollars (2017 — 727 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014. (4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de -31 milliers de dollars (2017 — 0 \$). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2018

5. INVESTMENTS (continued)

v) Investment income

	2018 (000s)	2017 (000s)
Interest and dividends	\$ 523	\$ 393
Realized investment losses on forward exchange contracts	(81)	186
Realized investment gains on other portfolio investments	607	781
Change in unrealized investment gains on forward foreign exchange contracts	(342)	43
Change in unrealized investment gains on other portfolio investments	(623)	593
	84	1,996
Less: portfolio management expenses	(114)	(108)
	\$ (30)	\$ 1,888

The market rate of return on the investment portfolio for the year ended December 31, 2018 was -1.32% (10.29% in 2017).

vi) Pooled funds

Certain of the Disability Fund's portfolio investments are held through pooled funds with no fixed maturity date. The fair value of the investments held through pooled funds is as follows:

	2018 (000s)	2017 (000s)
Conventional bonds	\$ 3,360	\$ 2,918
Real return bonds	710	773
Non-North American equities	872	844
Real estate	3,539	3,022
Infrastructure	1,539	1,105
Global opportunistic	2,343	1,932

vii) Commitments

Through its investment in WorkSafeNB Investments Limited, the Disability Fund has entered into limited partnership agreements with externally managed infrastructure and real estate pooled funds that commit to contribute investments in these funds, which may be drawn down over the next year. Unfunded commitments as of December 31, 2018 are \$1,184,198 (2017 — \$1,210,466).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

5. PLACEMENTS (suite)

v) Revenu de placements

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Intérêts et dividendes	523 \$	393 \$
Pertes matérialisées sur placements pour les contrats de change à terme	(81)	186
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	607	781
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(342)	43
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	(623)	593
	84	1 996
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(114)	(108)
	(30) \$	1 888 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'est chiffré à -1,32 % (10,29 % en 2017).

vi) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation est détenue sous forme de fonds en gestion commune sans date d'échéance fixe. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Obligations ordinaires	3 360 \$	2 918 \$
Obligations à rendement réel	710	773
Actions non nord-américaines	872	844
Biens immobiliers	3 539	3 022
Infrastructure	1 539	1 105
Opportuniste mondial	2 343	1 932

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, la caisse d'indemnisation a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours du prochain exercice. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2018 se chiffrent à 1 184 198 \$ (2017 – 1 210 466 \$).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established policies for the management of its investments. Independent, external investment managers manage all of the Disability Fund's investments. The compliance of these managers with the investment policies is monitored regularly.

Investment risk is managed by diversifying the portfolio among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. Further diversification is achieved by selecting investment managers with varying investment philosophies and styles. From time to time, in conjunction with WorkSafeNB, independent consultants are retained to advise on the appropriateness and effectiveness of its investment policies and practices. This includes periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities and WorkSafeNB's risk tolerance. The last such study was completed in 2017.

The following sections describe the Disability Fund's financial risk exposures and related mitigation strategies.

i) Funding risk

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a 20-year period. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement.

ii) Market risk

The Disability Fund invests in publicly traded equities listed on domestic and foreign exchanges, bonds traded over-the-counter through broker-dealers, Canadian and foreign commercial real estate, and global infrastructure assets held via pooled funds. These securities are affected by fluctuations in market prices. Such fluctuations are subject to economic factors and other fluctuations in domestic and global capital markets, as well as risks specific to issuers that may affect the market value of individual securities. Policy guidelines ensure that the Disability Fund's investments are diversified by issuer, industry and geographic location.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a élaboré des politiques visant la gestion de ses placements. Elle fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. On diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, de concert avec Travail sécuritaire NB, on retient les services d'experts-conseils indépendants qui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2017.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de la caisse d'indemnisation.

i) Risque de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* d'atteindre ses besoins de capitalisation.

ii) Risque de marché

La caisse d'indemnisation investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices assurent que les placements de la caisse d'indemnisation sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

The table below presents the estimated effect of a reasonably possible¹ adverse change in the key risk variable – the market benchmark – for each of the equity mandates in the Disability Fund's investment portfolio.

	2018 (000s)		2017 (000s)	
	1 std dev	2 std dev	1 std dev	2 std dev
Canadian Equities				
% change in market benchmark ²	(10.7%)	(21.4%)	(13.1%)	(26.2%)
Canadian portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (365)	\$ (736)	\$ (437)	\$ (878)
U.S. Equities				
% change in market benchmark ³	(10.7%)	(21.5%)	(11.6%)	(23.2%)
U.S. portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (319)	\$ (639)	\$ (309)	\$ (616)
International (EAFE) Equities				
% change in market benchmark ⁴	(12.1%)	(24.2%)	(13.7%)	(27.4%)
International portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (365)	\$ (725)	\$ (348)	\$ (691)
Emerging Markets Equities				
% change in market benchmark ⁵	(13.9%)	(27.7%)	(16.6%)	(33.2%)
Emerging markets portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (205)	\$ (411)	\$ (225)	\$ (450)

¹ Reasonably possible changes are estimated using the historical (10-year) variability of each of the market benchmarks about their respective means. The standard deviation measures the normal variance in a probability distribution. One standard deviation covers 68% of all probable outcomes and two standard deviations covers 95%.

² S&P TSX (Standard & Poor's Toronto Stock Exchange) Capped Composite Index

³ S&P (Standard & Poor's) 500 Index

⁴ MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasia and Far East) Total Return Index

⁵ MSCI EM (Emerging Markets) Total Return Index

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation.

	2018 (en milliers)		2017 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(10,7 %)	(21,4 %)	(13,1 %)	(26,2 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(365) \$	(736) \$	(437) \$	(878) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(10,7 %)	(21,5 %)	(11,6 %)	(23,2 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(319) \$	(639) \$	(309) \$	(616) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(12,1 %)	(24,2 %)	(13,7 %)	(27,4 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(365) \$	(725) \$	(348) \$	(691) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(13,9 %)	(27,7 %)	(16,6 %)	(33,2 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(205) \$	(411) \$	(225) \$	(450) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iii) Foreign currency risk

The Disability Fund has certain investments denominated in foreign currencies. Currency risk is the risk that the value of these investments will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Disability Fund's most significant currency exposure is to the U.S. dollar, the euro, the Japanese yen and the British pound. At December 31, 2018, the Disability Fund had U.S. dollar exposure of \$4.9 million (2017 — \$4.3 million), euro exposure of \$1.9 million (2017 — \$1.4 million), Japanese yen exposure of \$888 thousand (2017 — \$907 thousand) and British pound exposure of \$811 thousand (2017 — \$697 thousand).

For its U.S. and non-North American assets, the Disability Fund has adopted a policy to dynamically hedge a portion of its developed market foreign currency exposure using forward foreign exchange contracts. The amount hedged varies, depending on the relative attractiveness of the foreign currency. Forward foreign exchange contracts are agreements to exchange an amount of one currency for another at a future date and at a set price, agreed upon at the contract's inception.

The fair value of these financial instruments will change in response to changes in the foreign exchange rates of the currencies involved in the contracts. The notional amounts in forward foreign exchange contracts are the contractual amounts on which payments are made. These notional amounts have been converted into Canadian dollars at the contractual exchange rates in effect at the inception of the contracts. Outstanding contracts from 2018 mature in the first 39 days of 2019.

At December 31, 2018, the notional value of outstanding forward foreign exchange contracts was \$6.2 million (2017 — \$5.0 million). The fair value of these contracts was a liability of -\$258 thousand (2017 — an asset of \$86 thousand). Unrealized losses on forward foreign exchange contracts were included in investment income.

The table below presents how the surplus/deficit would be affected by a reasonably possible annual change in the Canadian/US dollar, Canadian/euro, Canadian/Japanese yen and Canadian/British pound exchange rates. The impact on the surplus/deficit is shown net of the currency hedges in place at year-end:

	2018 (000s)	2017 (000s)
	Impact on surplus/deficit	Impact on surplus/deficit
15% appreciation in the Canadian dollar		
CAD/USD	\$ (89)	\$ (93)
CAD/EURO	(82)	(86)
CAD/YEN	(105)	(108)
CAD/POUND	(95)	(73)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iii) Risque de change

La caisse d'indemnisation a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de la caisse d'indemnisation est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2018, le risque de la caisse d'indemnisation face au dollar américain se chiffrait à 4,9 millions de dollars (2017 – 4,3 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 1,9 million de dollars (2017 – 1,4 million de dollars); au yen, il se chiffrait à 888 milliers de dollars (2017 – 907 milliers de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 811 milliers de dollars (2017 – 697 milliers de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, la caisse d'indemnisation a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2018 viennent à échéance au cours des 39 premiers jours de 2019.

Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 6,2 millions de dollars (2017 – 5,0 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un passif de -258 milliers de dollars (2017 – un actif de 86 milliers de dollars). Les pertes non matérialisées sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(89) \$	(93) \$
CAD / EURO	(82)	(86)
CAD / YEN	(105)	(108)
CAD / LIVRE STERLING	(95)	(73)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iv) Credit risk

Credit risk on fixed-term or money market investments or forward foreign exchange contracts arises from the possibility that the counterparty to an instrument fails to meet its obligation to the Disability Fund. The maximum exposure to credit risk is determined by the fair value of these financial instruments. Policy guidelines have been established to ensure the Disability Fund holds fixed-term investments with a credit rating of BBB or higher. The Disability Fund may only invest in money market instruments that are provincially or federally guaranteed or are guaranteed by one of the five largest Canadian chartered banks. Counterparties to forward foreign exchange contracts must have a credit rating of at least AA-.

The table below summarizes the fixed term investments by credit rating.

	2018		2017	
	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments
Credit Rating*				
AAA	\$ 1,920	47.16	\$ 1,806	49.03
AA	1,367	33.59	1,086	29.47
A	783	19.25	792	21.50
BBB	—	—	—	—
Total	\$ 4,070	100.00	\$ 3,684	100.00

* Credit ratings are obtained from Standard & Poor's, Moody's or DBRS ratings

v) Inflation risk

Inflation risk is the risk that a general increase in price level may result in loss of future purchasing power for current monetary assets.

To mitigate the effect of inflation on the Disability Fund's future liabilities, the portfolio holds inflation-sensitive investments, such as real-return bonds, real estate, and infrastructure. Canadian real return bonds are indexed to the annual change in the Canadian consumer price Index. The table included in the interest rate section below presents the remaining term to maturity of the real-return bond portfolio.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers la caisse d'indemnisation. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que la caisse d'indemnisation détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. La caisse d'indemnisation ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2018		2017	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	1 920 \$	47,16	1 806 \$	49,03
AA	1 367	33,59	1 086	29,47
A	783	19,25	792	21,50
BBB	—	—	—	—
Total	4 070 \$	100,00	3 684 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de la caisse d'indemnisation, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section suivante présente la période qui reste jusqu'à l'échéance du portefeuille d'obligations à rendement réel et ordinaires.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

vi) Interest rate risk

Future changes in the prevailing level of interest rates will affect the fair value of the fixed-term investments.

The table below presents the remaining term to maturity of the Disability Fund's portion of the outstanding fixed-term investments, all of which are held in pooled funds.

	Remaining Term To Maturity (000s)				Total 2017
	Within 1 Year	Over 1 Year to 5 Years	Over 5 Years	Total 2018	
Canadian real return bonds (fair value)	\$ (2)	\$ —	\$ 712	\$ 710	\$ 733
Canadian conventional bonds (fair value)	(1)	992	2,369	3,360	2,918
	\$ (3)	\$ 992	\$ 3,081	\$ 4,070	\$ 3,651

The average effective real yield of the real return bonds is 0.79% (2017 — 0.56%) per annum based on market value. The average effective yield of the conventional bonds is 2.72% (2017 — 2.53%) per annum based on market value.

As of December 31, 2018, had the prevailing interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian conventional bonds would have increased or decreased by \$282 thousand (2017 — \$249 thousand), approximately 8.41% (2017 — 8.54%) of their fair value.

As of December 31, 2018, had the prevailing real interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian real return bonds would have increased or decreased by \$103 thousand (2017 — \$116 thousand), approximately 14.57% (2017 — 15.04%) of their fair value.

The sensitivity to interest rate changes was estimated using the weighted average duration of the bond portfolios.

vii) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Disability Fund will have difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash.

Through a cash-management process that entails forecasting of expected cash flows, WorkSafeNB mitigates liquidity risk by minimizing the need for forced liquidations of portfolio assets. The Disability Fund investment policy maintains a 3% allocation to cash to help ensure adequate liquidity.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de la caisse d'indemnisation, dont tous sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)				Total 2017
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2018	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(2) \$	— \$	712 \$	710 \$	733 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(1)	992	2 369	3 360	2 918
	(3) \$	992 \$	3 081 \$	4 070 \$	3 651 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,79 % (2017 — 0,56 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,72 % (2017 — 2,53 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 282 milliers de dollars (2017 — 249 milliers de dollars), soit environ 8,41 % de leur juste valeur (2017 — 8,54 %).

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 103 milliers de dollars (2017 — 116 milliers de dollars), soit environ 14,57 % (2017 — 15,04 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la caisse d'indemnisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus de gestion de trésorerie qui comprend la prévision des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de la caisse d'indemnisation prévoit la répartition de 3 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2018

7. BENEFITS LIABILITIES

i) Continuity schedule

	2018 (000s)				2017 (000s)
	Wage-loss benefits	Survivor benefits	Health care	Total	Total
Balance, beginning of year	\$ 8,543	\$ 8,906	\$ 8,286	\$ 25,735	\$ 25,195
Add claims costs incurred:					
Current year injuries	647	1,078	433	2,158	1,221
Prior years' injuries	(79)	(112)	(74)	(265)	(437)
	568	966	359	1,893	784
Less claims payments made:					
Current year injuries	37	—	5	42	6
Prior years' injuries	119	138	48	305	238
	156	138	53	347	244
Balance, end of year	\$ 8,955	\$ 9,734	\$ 8,592	\$ 27,281	\$ 25,735

ii) Current year injuries

	2018 (000s)			2017 (000s)		
	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred
Wage-loss benefits	\$ 37	\$ 610	\$ 647	\$ —	\$ 444	\$ 444
Survivor benefits	—	1,078	1,078	—	387	387
Health care	5	428	433	6	384	390
	\$ 42	\$ 2,116	\$ 2,158	\$ 6	\$ 1,215	\$ 1,221

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique

	2018 (en milliers)				2017 (en milliers)
	Prestations pour perte de gains	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	8 543 \$	8 906 \$	8 286 \$	25 735 \$	25 195 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :					
Accidents de l'exercice courant	647	1 078	433	2 158	1 221
Accidents des exercices antérieurs	(79)	(112)	(74)	(265)	(437)
	568	966	359	1 893	784
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :					
Accidents de l'exercice courant	37	—	5	42	6
Accidents des exercices antérieurs	119	138	48	305	238
	156	138	53	347	244
Solde, fin de l'exercice	8 955 \$	9 734 \$	8 592 \$	27 281 \$	25 735 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2018 (en milliers)			2017 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Prestations pour perte de gains	37 \$	610 \$	647 \$	— \$	444 \$	444 \$
Prestations de survivant	—	1 078	1 078	—	387	387
Assistance médicale	5	428	433	6	384	390
	42 \$	2 116 \$	2 158 \$	6 \$	1 215 \$	1 221 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2018

7. BENEFITS LIABILITIES (continued)

iii) Reconciliation of movement in benefits liabilities

	2018 (000s)	2017 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 25,735	\$ 25,195
Add (deduct) changes in liabilities		
Payments and other transactions	(346)	(244)
Interest on liability	1,555	1,583
	<u>1,209</u>	<u>1,339</u>
Balance, before adjustments	26,944	26,534
Claims experience (gains) losses		
Difference between actual and expected inflation	(176)	(787)
Other experience (gains) losses	32	(1,330)
	<u>(144)</u>	<u>(2,117)</u>
Unusual items		
Rounding of active counts	—	(5)
	<u>—</u>	<u>(5)</u>
Annual adjustments		
Updated census	(294)	73
Assumption change (new mortality table)	(210)	35
	<u>(504)</u>	<u>108</u>
Cost of one year of added exposure	985	1,215
Balance, end of year	<u><u>\$ 27,281</u></u>	<u><u>\$ 25,735</u></u>

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2018

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	25 735 \$	25 195 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Paiements et autres transactions	(346)	(244)
Intérêt sur le passif	1 555	1 583
	<u>1 209</u>	<u>1 339</u>
Solde, avant les rajustements	26 944	26 534
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(176)	(787)
Autres pertes (gains) actuariels	32	(1 330)
	<u>(144)</u>	<u>(2 117)</u>
Éléments inhabituels		
Arrondissement du nombre d'éléments actifs	—	(5)
	<u>—</u>	<u>(5)</u>
Rajustements annuels		
Données de recensement à jour	(294)	73
Variation de l'hypothèse (nouvelle table de mortalité)	(210)	35
	<u>(504)</u>	<u>108</u>
Coût pour une année d'exposition additionnelle	985	1 215
Solde, fin de l'exercice	<u><u>27 281 \$</u></u>	<u><u>25 735 \$</u></u>

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2018

8. ADMINISTRATION

	2018 (000s)	2017 (000s)
Administration fees	\$ 100	\$ 131
	<u>\$ 100</u>	<u>\$ 131</u>

9. EVENTS AFTER THE REPORTING DATE

There have been no events after the reporting date that would have a material effect on the Disability Fund's financial statements at December 31, 2018.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2018

8. ADMINISTRATION

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Frais d'administration	100 \$	131 \$
	<u>100 \$</u>	<u>131 \$</u>

9. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture qui aurait pu avoir un effet important sur les états financiers de la caisse d'indemnisation au 31 décembre 2018.

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Balance Sheet

As at December 31

	2018 (000s)	2017 (000s)	2016 (000s)	2015 (000s)	2014 (000s)
ASSETS					
Cash and cash equivalents	\$ 1,390	\$ 1,817	\$ 2,311	\$ 1,326	\$ 617
Receivables	2	3	3	2	2
Investments	21,015	18,940	14,053	11,217	9,290
	\$ 22,407	\$ 20,760	\$ 16,367	\$ 12,545	\$ 9,909
LIABILITIES AND FUNDED POSITION					
Payables and accruals	\$ 113	\$ 107	\$ 102	\$ 54	\$ 52
Benefits liabilities	27,281	25,735	25,195	26,751	25,375
Total liabilities	27,394	25,842	25,297	26,805	25,427
Funded Position	(4,987)	(5,082)	(8,930)	(14,260)	(15,518)
	\$ 22,407	\$ 20,760	\$ 16,367	\$ 12,545	\$ 9,909

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

Bilan

au 31 décembre

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	1 390 \$	1 817 \$	2 311 \$	1 326 \$	617 \$
Créances	2	3	3	2	2
Placements	21 015	18 940	14 053	11 217	9 290
	22 407 \$	20 760 \$	16 367 \$	12 545 \$	9 909 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION					
Comptes fournisseurs et frais courus	113 \$	107 \$	102 \$	54 \$	52 \$
Engagements au titre des prestations	27 281	25 735	25 195	26 751	25 375
Total du passif	27 394	25 842	25 297	26 805	25 427
Niveau de capitalisation	(4 987)	(5 082)	(8 930)	(14 260)	(15 518)
	22 407 \$	20 760 \$	16 367 \$	12 545 \$	9 909 \$

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Statement of Operations and Funded Position For the year ended December 31

	2018 (000s)	2017 (000s)	2016 (000s)	2015 (000s)	2014 (000s)
INCOME					
Assessments	\$ 2,118	\$ 2,875	\$ 2,859	\$ 2,817	\$ 1,812
Investments	(30)	1,888	1,371	485	674
	2,088	4,763	4,230	3,302	2,486
EXPENSES					
Claims costs incurred					
Benefit payments	347	244	341	570	178
Changes in actuarial valuation of benefit liabilities	1,546	540	(1,556)	1,376	(4,640)
	1,893	784	(1,215)	1,946	(4,462)
Administration	100	131	115	98	98
Total expenses	1,993	915	(1,100)	2,044	(4,364)
Excess of income over (expenses) for the year	95	3,848	5,330	1,258	6,850
Funded position, beginning of year	(5,082)	(8,930)	(14,260)	(15,518)	(22,368)
Funded position, end of year	\$ (4,987)	\$ (5,082)	\$ (8,930)	\$ (14,260)	\$ (15,518)

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

Résultats d'exploitation et niveau de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)
REVENUS					
Cotisations	2 118 \$	2 875 \$	2 859 \$	2 817 \$	1 812 \$
Placements	(30)	1 888	1 371	485	674
	2 088	4 763	4 230	3 302	2 486
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Paiements au titre des prestations	347	244	341	570	178
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	1 546	540	(1 556)	1 376	(4 640)
	1 893	784	(1 215)	1 946	(4 462)
Administration	100	131	115	98	98
Total des dépenses	1 993	915	(1 100)	2 044	(4 364)
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	95	3 848	5 330	1 258	6 850
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	(5 082)	(8 930)	(14 260)	(15 518)	(22 368)
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	(4 987) \$	(5 082) \$	(8 930) \$	(14 260) \$	(15 518) \$

CONTACT INFORMATION

MAILING ADDRESS

WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9

Head Office, Assessment Services, Claims Inquiry

Tel: 506 632-2200

Toll-free: 1 800 222-9775

Toll-free fax for claims: 1 888 629-4722

worksafenb.ca

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

ADRESSE POSTALE

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9

Bureau principal, Services des cotisations et Unité d'information

N° de téléphone : 506 632-2200

N° sans frais : 1 800 222-9775

N° de télécopieur sans frais (réclamations) : 1 888 629-4722

travailsecuritairenb.ca

